

Droits des femmes

Congrès de Rennes 2018 :

Les réformes des retraites et du droit du travail touchent en premier lieu les salarié·e·s les plus précaires, c'est-à-dire les femmes, qui représentent 80 % des travailleur·euse·s pauvres.

Le SNES-FSU exige que ces écarts (de carrière) soient réduits systématiquement à l'occasion de toutes les opérations de promotion.

Le SNES-FSU rappelle que l'éducation à l'égalité F/H est essentielle à la formation des futurs citoyens et qu'elle nécessite des moyens, en formation des personnels et en heures dédiées à tous les niveaux de la scolarité.

Afin de garantir l'intégrité des femmes, le SNES demande un accès à la contraception et à l'IVG garanti dans les faits, l'instauration d'une loi cadre et la mise en œuvre d'un plan de lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail notamment. Les associations locales d'accueil, d'écoute, d'hébergement et d'accompagnement des femmes doivent avoir les moyens de fonctionner.

Le SNES-FSU rappelle sa revendication concernant l'accès à la PMA pour toutes les femmes et sa ferme opposition à la GPA qui est une forme de marchandisation du corps des femmes.

Congrès de Grenoble 2016 :

L'égalité est aussi une affaire d'éducation. Le SNES-FSU continue d'agir pour que l'égalité entre les femmes et les hommes soit enfin effective, pour les élèves comme pour tous les personnels.

Les mandats adoptés à Marseille (2014) gardent toute leur pertinence : éducation anti-sexiste à destination des jeunes ; égalité en termes de carrière, d'avancement et de retraite ; offre suffisante de services publics (crèches, lieux d'accueil pour personnes dépendantes et/ou âgées...) pour permettre aux femmes et aux hommes de concilier vie professionnelle et personnelle sans être obligé·es d'avoir recours au temps partiel ; refus des violences sexistes, du harcèlement sexuel et des pressions exercées sur les femmes concernant leurs codes vestimentaires et leurs coiffures ; condamnation ferme des viols ; rétablissement et pérennisation des subventions au Planning Familial ; accès de toutes et tous à une contraception remboursée intégralement ; accès garanti à l'IVG avec remboursement à 100 % et suppression de la clause de conscience pour les médecins...